

Décision du 23 juillet 2026 portant désignation des agents chargés d'assurer la suppléance du directeur général de l'Autorité

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ci-après « l'Autorité » ou « l'Arcep »),

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 42-1, L. 44 et D. 294 ;

Vu le décret du 27 janvier 2021 portant nomination de la présidente de l'Arcep ;

Vu la décision du président de l'Arcep en date du 28 juin 2016 modifiée fixant l'organisation des services de l'Autorité ;

Vu la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Arcep en date du 22 juillet 2024 portant nomination du directeur général de l'Autorité ;

Vu la décision de la présidente de l'Arcep du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Autorité portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision de la présidente de l'Arcep du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l'Autorité ou à l'exécution de ses décisions ;

Vu le règlement intérieur de l'Arcep, notamment son article 7 ;

Vu la recommandation E.218 de l'Union internationale des télécommunications en date du 28 juin 2024 ;

Décide :

Article 1. M. Franck Tarrier, directeur « Mobile et innovation », est chargé d'assurer la suppléance du directeur général de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 27 juillet 2026 au 31 juillet 2026 pour signer, au nom de la présidente de l'Autorité, les actes prévus par la décision du 19 février 2025 susvisée ainsi que les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 modifiée susvisée.

Article 2. Mme Céline Bredèche, secrétaire générale, est chargée d'assurer la suppléance du directeur général de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse du 3 août 2026 au 21 août 2026 pour signer, au nom de la présidente de l'Autorité, les actes prévus par la décision du 19 février 2025 susvisée ainsi que les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 modifiée susvisée.

Article 3. La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française et sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 23 juillet 2026,

La Présidente

Laure DE LA RAUDIÈRE